



Évaluation et impôt
800 Macleod Trail SE
Boîte postale 2405, Succursale M
Calgary AB T2P 3L9
Canada

ADRESSE DU BIEN	NUMÉRO DE RÔLE	DATE D'ENVOI	DATE D'ÉCHÉANCE
123 SAMPLE STREET NW	123 17950 0	22/05/2026	30/06/2026
DIPAUID	DESCRIPTION LÉGALE		
	1231434;1;52		
SOCIÉTÉ DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE/GESTION	IMPOSITION ANNÉE	ÉVALUATION	
	2026	708 000	

RÉSIDENTIEL	TAUX D'IMPOSITION FONCIÈRE	MONTANT	TOTAL
Solde d'ouverture du compte			0,00 \$
Taxe foncière à la Ville de Calgary	708 000 0,003890600 708 000	2 754,54 \$	
Taxe foncière versée au gouvernement de l'Alberta	0,002759300	1 953,58 \$	
Impôts actuels			4 708,12 \$
MONTANT TOTAL DE L'IMPÔT DÛ LE 30/06/2026			4 708,12 \$

La taxe foncière doit être payée au plus tard le 30 juin 2026 pour éviter une pénalité de retard de 7 %.

1er juillet 2026.

Visitez calgary.ca/TIPP ou composez le 311 ou le 403-268-CITY (2489) pour adhérer au programme de versements d'impôt.

Plan (TIPP). Consultez la brochure ou le verso pour plus d'informations et d'autres options de paiement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 311 ou
403-268-VILLE (2489)



Évaluation et impôt
800 Macleod Trail SE
Boîte postale 2405, Succursale M
Calgary AB T2P 3L9
Canada

Projet de loi relatif à la taxe foncière de 2026

T 513 (R2014-01)

VOIR AU VERSO LES MODALITÉS DE PAIEMENT. RELEVÉ
PORTION - À CONSERVER POUR VOS ARCHIVES

PARTIE REMBOURSEMENT - À RETOURNER AVEC PAIEMENT

ADRESSE DU BIEN	NUMÉRO DE RÔLE
123 SAMPLE STREET NW	123 17950 0

0000470812 00000000 00517950000 20



008907 *

MONTANT DÛ LE 30/06/2026	4 708,12 \$
MONTANT PAYÉ	

Renseignements sur votre impôt foncier

Prenez le temps d'examiner les renseignements relatifs à votre impôt foncier, notamment la date d'échéance du paiement et les détails fiscaux propres à votre propriété. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous. Pour obtenir davantage de renseignements sur les paiements, consultez la page Web calgary.ca/propertytax (en anglais seulement).

Options de paiement

Institutions financières

Les paiements peuvent être effectués dans la plupart des banques à charte, des sociétés de fiducie et des coopératives de crédit, avec comme bénéficiaire « Calgary (City of) Property Tax » ou « Calgary Property Tax ».

Votre numéro de rôle est votre numéro de compte.

Prévoyez suffisamment de temps pour que votre paiement soit reçu et traité avant la date d'échéance. Les paiements reçus après la date d'échéance seront assujettis à une pénalité de retard.

Services de paiement municipaux

Les paiements en espèces, par chèque, ou par débit Interac peuvent être effectués en personne.

Les paiements (autres qu'en espèces) peuvent également être déposés dans la boîte de dépôt ouverte 24 heures sur 24, située au niveau de la rue, près du 801, 3e rue S.-E.

Conseils utiles pour effectuer votre paiement

- Confirmez votre numéro de rôle, tel qu'il figure au recto, avant de soumettre ou d'envoyer votre paiement.
- Les places de stationnement et les unités de stockage des copropriétés peuvent être évaluées et imposées séparément. Payez séparément chaque numéro de rôle.

Effectuez-vous votre paiement par chèque?

- Libellez-le à l'ordre de la Ville de Calgary.
- Assurez-vous que le montant en lettres correspond au montant en chiffres, rédigés à l'encre noire ou bleue.
- Assurez-vous que votre chèque est signé, daté et rempli avec précision.
- Lorsque vous payez pour plusieurs propriétés, vous devez inclure tous vos talons de paiement et numéros de rôle.

La Ville de Calgary
Évaluation et fiscalité
BOÎTE POSTALE 2405, STN M
Calgary (Alberta) T2P 3L9
Canada

Courrier

Envoyez le paiement (autre qu'en espèces) à :
**La Ville de Calgary,
B.P. 2405 STN M,
Calgary (Alberta) T2P 3L9.**

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Ville de Calgary.

Plan de paiement des impôts par acomptes provisionnels

Inscrivez-vous avant la date d'échéance du paiement pour payer le montant total de votre impôt par mensualités et éviter les pénalités. Le Plan se renouvelle automatiquement chaque année et l'adhésion est gratuite. Il n'y a pas de frais de dossier ni de paiement initial. Nouvelle inscription simple et sécurisée. Pour en savoir plus, consultez calgary.ca/TIPP

Retards de paiement et pénalités

Les paiements en retard sont acceptés en tout temps. Des pénalités s'appliquent toutefois aux paiements tardifs ou aux soldes impayés.

Pour les propriétés assujetties à l'arrêté municipal sur les pénalités (8M2002) :

- Le 1er juillet et le 1er octobre : 7 % de l'impôt courant impayé.
- Le premier jour de chaque mois, à partir du 1er janvier : 1 % des arriérés d'impôt.

Pour les propriétés assujetties à l'arrêté de pénalité du comté de Rocky View :

- Les 1er juillet, 1er septembre et 1er novembre : 4 % de l'impôt courant impayé.
- Le 1er janvier : 12 % des arriérés d'impôt.


Pour les propriétés assujetties à l'arrêté de pénalité du comté de Foothills :

- Le 2 octobre : 6 % de l'impôt courant impayé.
- Le 1er janvier : 12 % des arriérés d'impôt.


Les paiements retournés seront soumis à des frais de service de 35 \$. Si le paiement retourné comprend le paiement de plusieurs propriétés, des frais de service supplémentaires de 10 \$ par propriété seront appliqués.

Communiquez avec la Ville de Calgary


 **Tél. :**
311 (403 268-2489
si vous êtes à l'extérieur
de Calgary)

 **Malentendants :**
Appelez le 711 et demandez le
311 (403 268-2489 si vous êtes à
l'extérieur de Calgary).

 **Visitez calgary.ca/myTax**
pour consulter vos factures
d'impôt foncier actuelles
et passées.

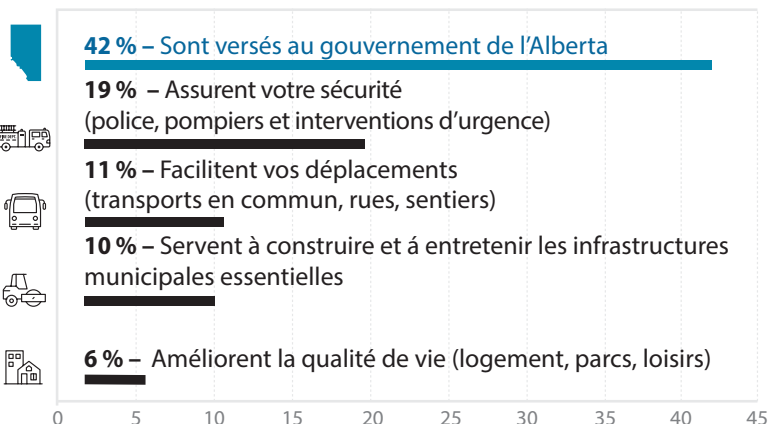
 **Évaluation et fiscalité**
3e étage,
Calgary Municipal Building,
800, chemin Macleod S.-E.
du lundi au vendredi,
de 8 h à 16 h 30

Communiquez avec le gouvernement de l'Alberta :

 Consultez alberta.ca/education-property-tax
pour savoir comment le gouvernement calcule et utilise vos
dollars d'impôt.

 **Numéro sans frais :** (en Alberta) 310-0000

La majeure partie de vos dollars d'impôt foncier résidentiel :



Apprenez-en davantage sur nos dépenses à
calgary.ca/budget.